

---

## Clermont a sa brigade de soirée

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet dernier, la Police municipale de Clermont-Ferrand dispose d'une Brigade de soirée et de proximité qui intervient sur des plages horaires qui n'étaient auparavant pas couvertes par les patrouilles «classiques».

Après la création d'unités dédiées à la circulation et au stationnement, aux incivilités et à la propreté, Clermont s'est dotée cet été d'une Brigade de soirée et de proximité (BSP) intervenant sur des horaires spécifiques : du mercredi au samedi, de 17 h à 1 h du matin. Elle opère principalement sur le secteur du centre-ville, et de l'hypercentre en particulier.

Constituée actuellement de six agents (tous recrutés en plus des personnels déjà en place), la BSP accueillera trois nouvelles recrues dans les prochains mois, avec pour objectif, à terme, d'atteindre un effectif total de douze agents. La BSP, en plus des missions habituelles de Police municipale, a pour missions de :

- assurer une présence visuelle et rassurante sur la voie publique, principalement à proximité des établissements recevant du public (bars, restaurants...)
- veiller à la sécurité des biens et des personnes, en complémentarité avec la Police nationale ;
- porter assistance et secours aux personnes qui en ont besoin, avec une vigilance particulière concernant les femmes qui pourraient être victimes de violences ou de harcèlement de rue ;
- permettre à chacun de profiter en toute sérénité d'une vie nocturne apaisée.

### La tranquillité publique, une priorité

La création de la BSP s'inscrit dans une logique de montée en puissance de l'action municipale en matière de prévention et de tranquillité publique depuis 2014 : nouveau commissariat et création d'un centre de supervision urbain (CSU), hausse significative du nombre de caméras (17 en 2014, 114 fin 2021) et des effectifs de Police municipale, etc. Une direction de la prévention et de la tranquillité publique, rapprochée au plus près du maire d'un point de vue organisationnel, a été créée afin de poursuivre et d'amplifier les politiques de sécurité, de prévention de la délinquance et de tranquillité publique. Elle agit en lien étroit et en complémentarité avec les autres acteurs tels que la Police nationale, la Préfecture, le Procureur de la République, l'Éducation nationale, le SMTC, les bailleurs, et plus largement tous les acteurs institutionnels, sociaux et associatifs concernés.

### Poste de Police municipale

**2-4 rue du Docteur-Gautrez**

(lundi > samedi : 7h15 > 12h15 et 13h > 19h15)

**04 73 42 31 51**

(lundi et mardi : 6h30 > 19h15 ; mercredi > samedi : 6h30 > 0h45)